


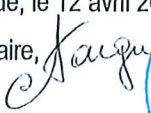




<p><b>MAIRIE</b> DE <b>LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 04 avril 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p><b>PRESENTS</b> : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETTENT – MANCEL – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – VERGEZ – PELE – BOURRIER</p>		
<p>Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n°24.04.11 - 01</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Taux d'imposition des taxes directes locales</b></p> <p><b>2024</b></p>	<p>Vu la loi de finances n°2023 1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 Vu le CGI Vu la réforme de la fiscalité locale, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties Vu le taux Départemental pour l'année 2020 qui s'élevait à 25.98% Considérant que le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes, Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2024 « n°1259 COM »</p> <p>En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.</p> <p>Considérant les produits prévisionnels des trois taxes directes locales pour 2024 : 2 345 635,00€uros, ce produit prévisionnel n'incluant pas les effets du coefficient correcteur -878 960,00€uros.</p>	





<p><b>MAIRIE DE LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 22 Contre : 01</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 04 avril 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p><b>PRESENTS</b> : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – ESPARTA – RIGOLET – FLAMANT – VERGEZ – PELE – BOURRIER</p> <p>Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p><b>n° 24.04.11 - 02</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Tableau des effectifs 2024</b></p> <p><b>Budget Principal</b></p> <p><b>ANNEXE :</b></p> <p><b>Tableau des effectifs</b></p>	<p>Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 1er mars 2022 et se substituant aux lois portant statuts de la fonction publique, notamment la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.</p> <p>Vu la circulaire DGEFP N°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat unique d'insertion (C.A.E.) au 1er janvier 2010 notamment dans le secteur non marchand</p> <p>Madame la Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer le tableau des effectifs d'une part des emplois permanents et d'autre part des emplois temporaires, contrat de droit privé (PEC), nécessaires au bon fonctionnement des services.</p> <p>Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 01 voix contre et 22 voix pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>APPROUVE</b> le tableau des effectifs 2024 de la collectivité comme annexé,</li> <li>DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.</li> </ol>	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20240411-24041102-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> 	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.</p> <p>Lalinde, le 12 avril 2024</p> <p>La Maire,  Esther FARGUES</p> <p>La secrétaire de séance,  Peggy MOREAU-HERAUD</p> 	



**TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL**

**Tableau des effectifs des emplois permanents**

Cadre d'emplois	Grades	Effectif au 01/01/2024	Création de poste		suppression de poste		temps travail	
			nombre	date	nombre	date	TC	TNC
<b>Filière Administrative</b>								
Attaché	Attaché Principal	1						
Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère classe	2			-1	01/03/2024	x	
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2					x	
	Adjoint Administratif	1					x	
<b>Filière Technique</b>								
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	5			-1	01/05/2024	x	
	Agent de maîtrise	2					x	
Adjoint technique	Adjoint Technique principal 1ère classe	3			-1	01/05/2024	x	
	Adjoint Technique principal 2ème classe	1	+3	01/05/2024			x	
	Adjoint technique	11	+1	01/07/2024	-3	01/05/2024	x	
<b>Filière Médico Sociale</b>								
Agents spécialisés des Ecoles Maternelles	A.T.S.E.M. Principal de 1ère Classe	1	+1	01/05/2024			x	
	A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe	1			-1	01/05/2024	x	
<b>Filière Sportive</b>								
Educateur des A.P.S.	Educateur des APS principal 1ère classe	0			-1	01/01/2024	x	
<b>Filière Animation</b>								
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	2					x	
<b>Filière Culturelle</b>								
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1					x	
<b>Filière Police Municipale</b>								
Agent de police	Brigadier chef principal (agent de maîtrise principal détachée sur le grade de brigadier chef principal)	1					x	
		<b>34</b>						





**TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL**

Tableau des effectifs des emplois des agents non titulaires

**AGENTS NON TITULAIRES CONTRAT DE DROIT PUBLIC**

Intitulé du poste	Motif du recrutement	Grade	rémunération	Nombre de poste maximum
<b>AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS</b>				
Agents de remplacement	remplacement d'un agent fonctionnaire momentanément indisponible - article L332-13	Adjoint technique et/ou administratif	Echelle C1 / Echelon 8	4
<b>AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS</b>				
Agent temporaire	accroissement temporaire d'activité - article L332-23-1°	Adjoint technique	Echelle C1 / Echelon 8	2
	accroissement saisonnier d'activité - article L332-23-2°	Adjoint technique et/ou administratif	Echelle C1 / Echelon 8	4

**AGENTS NON TITULAIRES CONTRAT DE DROIT PRIVE**

Intitulé du poste	Motif du recrutement	Grade	rémunération	Nombre de poste maximum
Agent polyvalent	PEC		smic mensuel	2

Fin du document



<p><b>MAIRIE</b> DE <b>LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---	---	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire</p> <p>Date de convocation : 04 avril 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>
--	---

**PRESENTS** : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – VERGEZ – PELE – BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL  
Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET  
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU  
Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE  
Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT  
Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ  
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

<p>n° 24.04.11 - 03</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Participations aux organismes de regroupement et adhésions</b></p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 Vu la délibération du Conseil Municipal N° 21.06.03-05 du 03 juin 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,</p> <p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une part, des diverses adhésions, cotisations, et d'autre part des participations obligatoires aux organismes de regroupement. Ces participations obligatoires et adhésions se décomposent ainsi pour l'exercice 2024 :</p> <table border="1" data-bbox="399 1668 1500 2184"> <thead> <tr> <th>ORGANISMES</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)</td> <td>681,29 €</td> </tr> <tr> <td>GIASC (adhésion)</td> <td>20,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)</td> <td>540,00 €</td> </tr> <tr> <td>Bastides en Périgord (cotisation)</td> <td>150,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)</td> <td>370,00 €</td> </tr> <tr> <td>S.P.A. (convention fourrière)</td> <td>2 827,00 €</td> </tr> <tr> <td>A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)</td> <td>50,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fédération des Moulins de France (adhésion)</td> <td>40,00 €</td> </tr> <tr> <td>AMRF (adhésion)</td> <td>100,00 €</td> </tr> <tr> <td>Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)</td> <td>100,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fondation du Patrimoine (adhésion)</td> <td>200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conservatoire de Musique (participation)</td> <td>11 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	ORGANISMES	MONTANT	Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	681,29 €	GIASC (adhésion)	20,00 €	Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	540,00 €	Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €	ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	370,00 €	S.P.A. (convention fourrière)	2 827,00 €	A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00 €	Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €	AMRF (adhésion)	100,00 €	Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00 €	Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00 €	Conservatoire de Musique (participation)	11 000,00 €
ORGANISMES	MONTANT																										
Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	681,29 €																										
GIASC (adhésion)	20,00 €																										
Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	540,00 €																										
Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €																										
ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	370,00 €																										
S.P.A. (convention fourrière)	2 827,00 €																										
A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00 €																										
Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €																										
AMRF (adhésion)	100,00 €																										
Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00 €																										
Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00 €																										
Conservatoire de Musique (participation)	11 000,00 €																										



ORGANISMES	MONTANT
ATD (Agence technique départemental) (participation)	4 215,00 €
SIVS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire - Transports scolaires) (participation)	2 170,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les adhésions tels que citées ci-dessus,
- Charge Madame la Maire de prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2024 pour les adhésions et participations obligatoires,
- Charge Madame la Maire des formalités administratives nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES



*Esther Fargues*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Lalinde, le 12 avril 2024

La Maire,


Esther FARGUES



La secrétaire de séance,

Péggy-MOREAU-HERAUD

*Péggy Moreau-Heraud*

<p><b>MAIRIE</b> DE <b>LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 22 Contre : 01</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 04 avril 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p><b>PRESENTS</b> : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – VERGEZ – PELE – BOURRIER</p> <p>Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n° 24.04.11 - 04</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Vote des crédits</b></p> <p><b>Budget Principal 2024</b></p>	<p>Vu la proposition de la méthodologie préparatoire budgétaire 2024 pour la commission finances, le Bureau Municipal et le Conseil Municipal Vu le calendrier de travail des réunions établi comme suit : 04 mars, 06 mars, 12 mars, 14 mars, 27 mars, 04 avril et 08 avril 2024 Vu la notification des bases fiscales pour l'exercice 2024 Vu la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'exercice 2024</p> <p>Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.</p> <p>Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.</p> <p>D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.</p> <p>Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.</p>	



La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La maquette budgétaire pour 2024 est jointe en annexe de la délibération.

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 1 383 472,96 Euros
- Recettes : 1 383 472,96 Euros

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 3 475 003,11 Euros
- Recettes : 3 475 003,11 Euros

**TOTAL DU BUDGET : 4 858 476,07 Euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 01 voix contre et 22 voix pour :

1. **APPROUVE** le budget primitif 2024
2. Charge Madame la Maire des formalités administratives correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Lalinde, 12 avril 2024

La Maire,

Esther FARGUES

La secrétaire de séance

Peggy MOREAU-HERAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041104-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES

<p><b>MAIRIE DE LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 04 avril 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p><b>PRESENTS</b> : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – ESPARTA – RIGOLET – FLAMANT – VERGEZ – PELE – BOURRIER</p> <p>Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n° 24.04.11 - 05</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Tableau des effectifs</b></p> <p><b>2024</b></p> <p><b>Budget annexe Camping</b></p> <p><b>ANNEXE :</b></p> <p><b>Tableau des effectifs</b></p>	<p>Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 1er mars 2022 et se substituant aux lois portant statuts de la fonction publique, notamment la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.</p> <p>Madame la Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer le tableau des effectifs d'une part des emplois permanents et d'autre part des emplois temporaires, nécessaires au bon fonctionnement des services.</p> <p>Sur la proposition de la Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>APPROUVE</b> le tableau des effectifs 2024 du Budget Annexe Camping de la collectivité comme annexé,</li> <li>DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.</li> </ol>	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>024-212402234-20240411-24041105-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p>  	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.</p> <p>Lalinde, le 12 avril 2024</p> <p>La Maire,  La secrétaire de séance </p> <p>Esther FARGUES  Peggy MOREAU-HERAUD</p>	



**TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET ANNEXE CAMPING**

Tableau des effectifs du personnel rattaché au budget annexe Camping  
personnel extérieur au service rémunéré sur le budget principal et valorisé au budget annexe Camping

Grade ou fonction	Nombre de poste	Rémunération
Tâches administratives d'accueil, d'entretien - agent permanent	1	400 heures
Accroissement saisonnier d'activité - article L332-23-2°	5 mois	Echelle C1 - Echelon 8

*Fin du document*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041105-DE

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES



*Esther Fargues*

<p><b>MAIRIE</b> DE <b>LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 04 avril 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p><b>PRESENTS</b> : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – ESPARTA – RIGOLET – FLAMANT – VERGEZ – PELE – BOURRIER</p> <p>Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n° 24.04.11 - 06</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Vote des crédits</b></p> <p><b>Budget Annexe Camping 2024</b></p>	<p>Vu la proposition de la méthodologie préparatoire budgétaire 2024 pour la commission finances, le Bureau Municipal et le Conseil Municipal Vu le calendrier de travail de la commission finances</p> <p>Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.</p> <p>Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.</p> <p>D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.</p>	



La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La maquette budgétaire pour 2024 est jointe en annexe de la délibération.

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 60 256,08 €uros
- Recettes : 60 256,08 €uros

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 93 543,11 €uros
- Recettes : 93 543,11 €uros

**TOTAL DU BUDGET : 153 799,19 €uros**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** le budget primitif annexe camping 2024
2. Charge Madame la Maire des formalités administratives correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Lalinde, 12 avril 2024

La Maire,  La secrétaire de séance

Esther FARGUES

  
Peggy MOREAU-HERAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041106-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES



